CD/PV.1246

Conférence du désarmement

14 février 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quarante-sixième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 14 février 2012, à 10 h 10

Président : M. Luis Gallegos Chiriboga ..... (Équateur)

GE.12-57929 (EXT)

1257929

Merci de recycler

Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1246e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Il me faut commencer par un point qui n'est guère orthodoxe, que motive la présence d'un cœur en chocolat devant moi. Je remercie la délégation ou la personne qui l'a déposé et souhaite à tous un très beau jour de la Saint-Valentin. Dans mon pays, c'est également la Journée de l'amour. À tous et à vos familles, une très belle journée.

J'en viens à la liste des intervenants d'aujourd'hui. La Représentante de la Croatie, l'Ambassadrice Vezna Vuković, souhaite prendre la parole au nom du groupe informel d'États observateurs.

Mme Žunec Brandt (Croatie) (*parle en anglais*) : Malheureusement, l'Ambassadrice Vuković assiste actuellement à la réunion de coordination de l'Union européenne et ne peut se joindre à nous dans l'immédiat ; entre-temps, je vais donner lecture de la déclaration au nom du groupe informel d'États observateurs que la Croatie coordonne.

Au nom du groupe informel d'États observateurs, j'ai le plaisir de vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts remarquables que vous avez consacrés à relancer, cette année, la Conférence du désarmement. Nous n'ignorons pas que 2012 ne devrait pas être simplement une année de plus où les seules négociations menées portent sur le rapport de la Conférence.

Dans le temps restreint dont vous disposiez, vous avez réussi à entamer, en séance plénière, un débat franc et honnête sur l'avenir de la Conférence, entre les membres actuels et les États observateurs. À notre sens, le terrain est ainsi préparé pour aller de l'avant comme nous le souhaiterions tous. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU dans son message dont M. Tokayev a donné lecture à la première séance plénière, les lamentations sur les contraintes du Règlement intérieur ou sur le manque de volonté politique ne suffiront plus à expliquer l'absence de progrès. Grâce à votre présidence, qui invite à réfléchir, et au document de travail CD/1929, vous avez assurément évité ce type de débat.

Dans le contexte des États observateurs, il convient de rappeler que l'Équateur est l'un des tout nouveaux membres de la Conférence. L'excellence de vos travaux atteste de nouveau l'importance d'un élargissement pour établir un système de négociations démocratique et multilatéral efficace. La Conférence est chargée de négocier des instruments juridiquement contraignants de portée universelle : refuser aux États intéressés de s'y associer est incompréhensible. Tout nouvel État membre renforce ses responsabilités et son rôle. Au moment où l'attention internationale se porte sur la Conférence, l'élargissement sera tout particulièrement considéré comme sa réussite.

Nous prenons note avec satisfaction du soutien exprimé par un certain nombre d'États membres, tant à titre individuel que régional, sur la question de l'élargissement et la nomination d'un coordonnateur spécial. Le groupe informel d'États observateurs ne demande qu'à voir ces intentions traduites en actes.

(*L'oratrice poursuit en espagnol.*)

Monsieur le Président, je vous remercie pour vos travaux à la Conférence et pour votre appui au groupe informel d'États observateurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement la Représentante de la Croatie pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. L'intervenant suivant est le Représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Seyed Mohammed Reza Sajjadi.

M. Sajjadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. C'est avec plaisir que je constate que l'un des membres de notre groupe préside cette vénérable instance. Je tiens à vous remercier pour les consultations informelles menées dans un esprit d'ouverture et de transparence et pour votre diligence à tenter d'engager les travaux de fond de la Conférence. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation.

Je prends note avec satisfaction du message du Secrétaire général de l'ONU, qui témoigne du degré soutenu d'intérêt et d'attention pour les travaux de la Conférence et leurs résultats. Je relève également la volonté manifestée par de nombreuses délégations d'attacher de l'importance aux travaux de la Conférence en tant que seul organe de négociation sur le désarmement. Pour reprendre les travaux, nous devons nous garder d'entacher notre réflexion d'exagération, de pessimisme, de préjugés et de menaces. La Conférence est un organe unique et reconnu dans le domaine de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement, dont les résultats relatifs aux instruments juridiquement contraignants sont satisfaisants et constituent le fondement et la partie essentielle du régime international de non-prolifération. Il nous incombe à tous d'en renforcer la crédibilité.

Je me félicite de l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence au début de la session de cette année. L'ordre du jour ainsi conçu permet d'ouvrir la négociation d'instruments internationaux concertés et se renforçant mutuellement en matière de désarmement nucléaire. Il est manifeste que la Conférence a pour mandat de négocier des instruments ayant force exécutoire dans le domaine du désarmement compte dûment tenu de son Règlement intérieur. Ainsi, la Conférence ne se réduit pas à un seul enjeu et l'absence de consensus sur la portée de négociations relatives à un point donné ne saurait empêcher les délégations d'entamer le débat sur les autres questions. L'ouverture rapide de négociations à la Conférence sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, selon un calendrier précis, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires, est aujourd'hui une nécessité urgente du mécanisme de désarmement.

La convention interdira la détention, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes nucléaires, pour conduire à leur destruction finale. Si nous entamons cette négociation à la Conférence, nous serons à même d'aborder globalement les points fondamentaux à l'ordre du jour d'une manière équilibrée. Il s'agira, naturellement, de traiter la question des matières fissiles dans tous ses aspects et d'une manière exhaustive, d'aborder celle du droit légitime des États non dotés d'armes nucléaires à des garanties de sécurité et également la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La vaste structure générale ainsi créée préserve, avec cohérence, la sécurité de toutes les nations en évitant toute approche fragmentaire ou disparate et sans coût pour les États dotés d'armes nucléaires.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace d'y recourir. Entre-temps, il faudrait élaborer, à titre prioritaire, un instrument universel, non assorti de réserves et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires et établir à cet effet un comité de négociation à la Conférence. Les garanties négatives de sécurité se prêtent également à la négociation, qui ne porterait pas sur les aspects techniques, la seule condition préalable à l'élaboration de ce type d'instrument étant la volonté politique des États dotés d'armes nucléaires.

Nous soutenons l'ouverture de négociations à la Conférence sur un traité juridiquement contraignant qui vise à interdire le risque d'une attaque lancée depuis l'espace ou d'une guerre menée dans l'espace, ainsi qu'à empêcher la militarisation de l'espace. Cet instrument juridiquement contraignant accroît la sécurité de toutes les nations et offre les conditions nécessaires à une utilisation pacifique de l'espace.

En ce qui concerne un traité sur les matières fissiles, nous avons affirmé sans ambiguïté que la question des stocks et de leur vérification devrait faire l'objet d'un éventuel traité. L'instrument devrait constituer une mesure explicite et concrète de désarmement nucléaire et de non-prolifération dans tous ses aspects. La production et les stocks existants, ainsi que la production future de matières fissiles utilisées dans les armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs doivent relever du traité. Toute négociation sur le traité interdisant la production de matières fissiles, qui exclut les stocks de toutes les principales parties prenantes, serait dénuée de substance et partant stérile. La Conférence du désarmement est par conséquent la meilleure tribune de négociation de ce traité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran et je donne la parole à M. Alexandre Fasel, Ambassadeur de Suisse.

M. Fasel (Suisse) : Monsieur le Président, comme il s'agit de la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, dans cette instance officielle, j'aimerais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du plein soutien de la Suisse.

La communauté internationale fait face à une liste toujours plus longue de défis dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Cependant, depuis maintenant près de quinze ans, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure, ou n'a pas eu la volonté, de répondre à ces défis. La Suisse est préoccupée du fait que cet organe n'ait pas été capable de remplir son mandat et conduire des négociations multilatérales depuis 1996. Il est regrettable pour l'ONU qu'un organe aussi essentiel du système multilatéral soit incapable de relever les défis pressants liés à la sécurité mondiale et au désarmement multilatéral.

Face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, notre délégation est convaincue qu'il est grand temps de repenser l'approche avec laquelle nous abordons les questions et les défis figurant à l'ordre du jour. Nous devons incorporer les intérêts de sécurité nationale dans des concepts plus larges de sécurité et de stabilité. Nous devons compléter les approches reposant sur une compréhension de la sécurité au sens strict par des perspectives de sécurité humaine, de droits de l'homme, de développement, de climat, de protection de l'environnement ou encore de santé globale. Nous devrions promouvoir la compréhension selon laquelle nous vivons dans un monde global, interdépendant, qui fait face en tant que communauté à une multitude de défis en matière de désarmement et de non-prolifération.

Monsieur le Président, nous vous félicitons d'avoir lancé tôt dans le courant de cette session le débat sur le blocage de la Conférence du désarmement et d'avoir soulevé deux questions clefs à cet égard : la question du programme du travail et celle, plus large, de l'avenir de la Conférence.

Votre document de travail CD/1929 contient des éléments de réflexion intéressants et pose des questions pertinentes. S'agissant de la question de savoir si le manque de productivité de la Conférence du désarmement mettrait en danger sa crédibilité et son existence, la réponse est sans aucun doute oui.

Par conséquent, la Conférence du désarmement ne devrait ménager aucun effort eu égard à sa propre revitalisation avant que des mesures draconiennes, potentiellement irréversibles, ne soient prises, telles que la mise en veille de la Conférence du désarmement ou le raccourcissement de ses sessions. Les membres de la Conférence doivent explorer les différentes voies de réforme pouvant être mises en œuvre à l'intérieur de cet organe et y réfléchir de façon approfondie.

Pour commencer, les membres de la Conférence devraient faire progresser le débat sur la revitalisation, qui a débuté en 2010 et s'est poursuivi en 2011, et ceci de manière plus systématique et davantage orienté vers l'obtention de résultats. Nous pourrions par exemple lancer un processus en vue d'explorer, d'approfondir et de consolider des options, des propositions et des éléments pour une revitalisation de la Conférence.

Toujours eu égard aux voies possibles de réforme, nous nous réjouissons du soutien accru dont bénéficie la proposition de nommer un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la Conférence et soutenons particulièrement l'idée de donner à la société civile un rôle plus actif. De tels développements seraient importants pour que la Conférence demeure pertinente et réactive et qu'elle continue d'être le centre de gravité de la communauté du désarmement en général.

Nous serions également prêts à envisager toute autre option qui pourrait être proposée par les membres de la Conférence en vue de réformer cet organe.

Monsieur le Président, clairement, l'adoption d'un programme de travail constituerait à ce stade le meilleur effort de revitalisation. Nous ne devrions ménager aucun effort pour surmonter les obstacles bien connus dans le court laps de temps dont nous disposons pour l'adoption du programme de travail en début de session 2012.

Un tel programme devrait, à notre sens, permettre à la Conférence d'avancer sur la question d'un traité portant sur les matières fissiles pour les armes nucléaires, ce qui représenterait un développement certes tardif mais néanmoins crucial pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Si nous demeurons convaincus que traiter de la question des matières fissiles pour les armes nucléaires constitue la prochaine étape importante pour aller de l'avant, nous tenons également à parvenir, en parallèle, à des résultats significatifs sur plusieurs des autres priorités de la Conférence.

Il est particulièrement important que nous ne ménagions aucun effort pour atteindre un consensus sur un programme de travail. Nous appelons tous les États membres de la Conférence à comprendre qu'il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de flexibilité et de pragmatisme si nous ne voulons pas que la Conférence se retrouve mise sur la touche, laissant la communauté internationale privée d'instance pour relever les défis pressants en matière de désarmement.

Pour conclure, j'aimerais souligner que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la société civile sont de plus en plus frustrés et impatients face au blocage de la Conférence du désarmement. Je souhaiterais également rappeler que l'Assemblée générale observe de près cet organe pour voir s'il se montre capable de surmonter l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement et d'adopter un programme de travail qui lui permette de se remettre à l'œuvre rapidement lors de la session de 2012. Si cela devait ne pas être le cas, la soixante-septième session de l'Assemblée générale étudierait d'autres options en vue de sortir de l'impasse.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie vivement pour votre déclaration et pour les mots aimables adressés à la présidence. Le prochain intervenant sur ma liste est Mme María Antonieta Jáquez Huacuja, du Mexique.

Mme Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est avec grand plaisir que je saisis cette occasion de rappeler à la Conférence du désarmement que ce jour, non seulement est consacré à l'amour et l'amitié, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président en ouvrant la séance, mais également, marque le quarante-cinquième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco, qui a permis d'instituer la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée de la planète, ainsi que l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, qui siège à Mexico.

Nul n'ignore que le Traité de Tlatelolco est incontestablement l'une des initiatives majeures en matière de coopération et d'unité jamais lancée parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La signature de ce traité est un jalon historique qui a incité 115 États non dotés d'armes nucléaires à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde. L'initiative de Tlatelolco, adoptée par des régions dont les réalités politiques, géographiques et historiques diffèrent de celles d'Amérique latine, est finalement et intrinsèquement universelle, ayant été motivée par le seul objectif rationnel et cohérent – préserver la paix et la sécurité internationales. En conséquence, le Traité de Tlatelolco témoigne du fait que des États, tels que le Mexique, qui ont rejeté l'option nucléaire, assument la responsabilité de leur sécurité, encouragent et privilégient la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme nous l'espérons.

La négociation du Traité de Tlatelolco, au plus fort de la guerre froide, atteste que, malgré une situation internationale défavorable, des accords satisfaisants peuvent être conclus. Tlatelolco a également encouragé des États dotés d'armes nucléaires à envisager d'accorder des garanties négatives de sécurité aux pays situés dans des zones exemptes d'armes nucléaires, tels que le Mexique, créant ainsi un précédent qui, espérons-le, donnera lieu un jour à un instrument négocié à l'échelon multilatéral.

Néanmoins, je réaffirme que les zones exemptes d'armes nucléaires ne sont nullement une fin en soi ; elles ne constituent même pas une mesure de désarmement. Le Mexique a invariablement souligné que ces zones ne sont qu'une étape intermédiaire vers un objectif bien plus complexe et ambitieux, l'élimination totale des armes nucléaires étant la seule protection véritable contre leur utilisation et leur prolifération. Pour atteindre ce but, il faut sensibiliser le monde et inciter davantage à établir des régions exemptes d'armes nucléaires au moyen de nouveaux traités conclus à titre volontaire par les pays concernés.

Au vu de la stagnation générale des négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, l'esprit de Tlatelolco peut et devrait nous encourager à fixer des critères élevés relatifs à la recherche de mesures concrètes pour répondre aux besoins actuels de paix et de sécurité internationales. À cet égard, l'héritage de ces personnalités éminentes qui ont contribué à promouvoir le mécanisme de désarmement nucléaire revêt une importance essentielle pour les générations actuelles et futures.

Permettez-moi de rappeler, pour conclure, que cette année 2012 marque également le trentième anniversaire du prix Nobel de la paix, décerné conjointement à M. Alfonso García Robles, Ambassadeur du Mexique auprès de la Conférence du désarmement, qui a été le père du Traité de Tlatelolco et à Mme Alva Myrdal, Ambassadrice de Suède. L'Ambassadeur García Robles a rappelé, dans le discours qu'il a prononcé lors de la remise du prix, que nous devrions souligner le lien fondamental qui existe entre désarmement et paix. J'espère que son exemple sensibilisera tous nos gouvernements, en particulier ceux représentés à la Conférence du désarmement, au fait que les armes nucléaires, loin de constituer un bastion de la sécurité internationale, sont en réalité une menace que nous devons éliminer d'urgence pour assurer la survie de l'humanité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante du Mexique pour sa déclaration, que ma délégation fait pleinement sienne. Je souhaiterais donner la parole à l'Ambassadeur Khabbaz-Hamoui de la République arabe syrienne.

M. Khabbaz-Hamoui (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes pleinement persuadés que votre expérience et celle des membres de votre délégation contribueront à sortir la Conférence de l'impasse où elle se trouve depuis quatorze ans, tout en espérant que les présidences futures connaîtront le succès et la bonne fortune.

Nous vous félicitons de l'adoption par la Conférence de son ordre du jour à sa première séance et vous remercions, ainsi que votre délégation, d'avoir présenté le premier jour tant le document officieux que le document de travail CD/1929. Ce dernier et les inlassables efforts que vous-même et votre délégation avez déployés pour l'élaborer constituent un résultat marquant.

La République arabe syrienne – membre actif de la Conférence et du Groupe des 21, qui compte aujourd'hui 33 États ou plus de la moitié des États membres – est convaincue de l'importance de la Conférence du désarmement et de la nécessité de son maintien. Elle estime également qu'il est absolument prioritaire de parvenir à un désarmement nucléaire complet. Le maintien du stockage d'armes nucléaires dans les arsenaux d'un certain nombre d'États contribuera à entretenir la tension et intensifiera la course aux armements ; il représente une menace et un danger persistants de recours à ces armes ou de catastrophes naturelles conduisant à la destruction des êtres humains et de l'environnement. Je souhaiterais invoquer ici les paroles de Mme Dilma Rousseff, Présidente de la République fédérative du Brésil, prononcées en septembre dernier à New York :

> « Un monde qui accepte l'existence d'armes nucléaires va devenir un monde dangereux où il n'y a aucune sécurité. La présence de ces arsenaux dans un certain nombre d'États leur donnera le droit de perpétrer n'importe quel acte. »

Ces paroles sensées s'appliquent à la situation dans le monde aujourd'hui, en particulier au Moyen-Orient, où un État possède un énorme arsenal nucléaire avec lequel il menace ses voisins et l'ensemble de la région. Il persiste à refuser d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou d'autoriser des inspections internationales de ses installations, tout en appliquant des politiques dangereuses, telles qu'attaquer, bombarder et occuper le territoire de ses voisins.

L'année 2012 sera cruciale pour déterminer l'avenir de la Conférence du désarmement. Une réunion importante sur le désarmement nucléaire au Moyen-Orient se tiendra également cette année. C'est là une question à traiter de toute urgence à laquelle la République arabe syrienne et divers autres États en appellent depuis longtemps dans de nombreuses réunions et résolutions en vue de réduire la tension et de faire cesser toute course aux armements nucléaires dans une région déjà embrasée. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nomination de M. Laajava, Sous-Secrétaire d'État finlandais, comme animateur de cette réunion et lui souhaitons un plein succès dans ses travaux. Étant donné la complexité de la situation tant actuelle que future de la Conférence du désarmement et de l'impasse où elle se trouve depuis longtemps, ma délégation invite les membres de la Conférence à redoubler d'efforts et à manifester entre eux la plus grande souplesse et la coopération la plus constructive possible. Au sens de ma délégation, la plupart des États de la communauté internationale estiment que rien ne doit empêcher de traiter, avec équité et en parallèle, les quatre questions fondamentales. Nous nous félicitons donc de l'établissement d'organes subsidiaires chargés d'examiner ces quatre questions, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Conférence, malgré l'opinion de certains que l'une de ces questions est davantage développée que les autres. Aucune question ne devrait primer.

Afin de susciter un climat de confiance et de coopération à la Conférence, nous devons tous cesser d'adresser des critiques à un ou plusieurs États ou de les accuser d'être la cause de l'impasse où la Conférence se trouve. Rappelons ici que tous les membres du Groupe des 21 croient en la priorité du désarmement nucléaire. Nous invitons par conséquent chacun à manifester davantage de souplesse politique, ainsi qu'une compréhension des préoccupations des États quant à leur sécurité et leurs intérêts. Nous ne partageons pas l'opinion erronée que l'impasse où se trouve la Conférence tient à son Règlement intérieur. La Conférence a réussi à élaborer un programme de travail par consensus au moment où la perspicacité de la présidence algérienne, sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur Idriss Jazairy en 2009, a permis d'élaborer le

document CD/1864, qui a été adopté par consensus. Ainsi, l'impasse à la Conférence s'explique par l'absence de volonté politique et non par le Règlement intérieur. Ma délégation, comme d'autres, estime que la prise d'initiatives en dehors de la Conférence du désarmement nuirait à son avenir, dès lors qu'elle est la seule tribune multilatérale de négociation sur le désarmement nucléaire et les questions connexes.

Des négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles seront constructives si elles sont menées en tant que mesure de désarmement nucléaire et non pas dans un seul but de non-prolifération, l'élimination des armes nucléaires et la non-prolifération étant des mécanismes complémentaires et interdépendants. Un traité qui n'aborde pas la question des stocks ne serait ni satisfaisant ni utile. De plus, le désaccord sur ce point a diminué et il existe une convergence de vues grandissante dont nous devons tirer parti.

Nous appuyons fermement les nombreux appels émanant de la Conférence à tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et au réexamen de l'ensemble du mécanisme de désarmement. Ma délégation soutient les apports d'États observateurs à la Conférence et d'organisations de la société civile qu'intéressent les questions de désarmement nucléaire : telle est la position de notre Groupe des 21. Nous nous rallions également à votre avis tel qu'exprimé dans le document CD/1929 où vous soulignez qu'il importe de poursuivre le débat de fond sur les quatre questions fondamentales malgré l'absence d'accord sur le programme de travail. En revanche, l'idée ne nous satisfait pas de suspendre la Conférence ou d'en limiter la durée, au motif que les débats de fond qui ont eu lieu les années précédentes, lors de sessions et avec des coordonnateurs, étaient sérieux, constructifs et nous ont rapprochés.

Pour conclure, ma délégation espère susciter une volonté de progresser rapidement dans les travaux de la Conférence afin de parvenir à un programme de travail bien équilibré, acceptable par toutes les parties. Elle coopérera pleinement aux efforts sincères déployés par les États membres ou par les présidents de la Conférence durant cette année.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Syrie pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Le prochain intervenant sur ma liste est l'Ambassadeur Hisham Badr d'Égypte, notre distingué collègue et ami, qui sera le prochain Président de la Conférence.

M. Badr (Égypte) (*parle en anglais*) : Ces trois dernières années, j'ai siégé de l'autre côté de la salle et je puis vous dire que le fait de se tenir pour la première fois de ce côté-ci, à la tribune, offre une perspective différente – globale, indéniablement exhaustive – qui a son prix, le devoir d'agir ; lorsque vous vous trouvez de ce côté de la perspective et que vous songez aux termes que nous employons dans cette salle – questions stratégiques, sécurité, etc. –, un mot surgit que nous utilisons parfois dans l'autre salle, au Conseil des droits de l'homme, mais non pas ici, celui de « victimes ». En siégeant de ce côté de la tribune, vous pensez également aux victimes de la guerre ou des armes nucléaires. Étant Ambassadeur à Tokyo (Japon), j'ai visité Hiroshima et Nagasaki, et j'ai vu ce dont nous parlons. Ainsi, réunis ici pour examiner des questions de stratégies et de sécurité, nous ne devons pas oublier cet aspect de nos travaux.

Monsieur le Président, je souhaite vous remercier chaleureusement de la diligence et la transparence avec lesquelles vous présidez la Conférence. Votre volonté, votre sincérité et votre détermination sont véritablement manifestes. Permettez-moi également de remercier, par votre intermédiaire, le Secrétaire général de la Conférence pour sa déclaration et ses efforts assidus en vue de relancer les travaux de la Conférence.

Votre présidence parvient et est parvenue à un tournant décisif. Certes, cette phrase est une sorte de cliché qui, en l'occurrence, est à propos. En ce début d'année, la tâche difficile nous incombe de porter les travaux de fond de la Conférence au premier plan. La

Conférence du désarmement est, après tout, le seul organe multilatéral de négociations sur les questions de désarmement. Elle est un exemple du type de structure qui, s'il n'existait pas, devrait être créé. Cet organe s'est, par le passé, employé à élaborer des traités multilatéraux de désarmement, de portée historique et nous sommes certains que cette impasse émane, non pas de l'organe en soi, mais de l'absence de volonté politique, comme nous l'avons entendu dans cette salle. Certaines parties, à mon sens, sont installées depuis trop longtemps dans leur routine, le seul résultat visible étant notre inaptitude à entamer les travaux de fond depuis quinze ans.

Monsieur le Président, nous rendons hommage à vos efforts déployés pour sortir de l'impasse et nous continuerons à œuvrer avec vous et les autres membres de la Conférence pour atteindre cet objectif.

Cette année 2012 est cruciale pour les questions de désarmement. L'ordre du jour du désarmement commence par la présente session de la Conférence et d'aucuns souhaitent que cette année permette de débloquer la situation. Cette manifestation sera suivie, durant l'année, de la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, la Conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes et la première session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. La conférence internationale sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient se tiendra également en 2012. À la dernière séance de la session de la Conférence en 2011, notre délégation a exprimé l'espoir qu'au début de la session de 2012 la décision concernant l'animateur et le lieu de cette conférence sera définitive. Tel a été le cas. Nous espérons qu'au début de la session de 2013, nous aurons organisé une conférence fructueuse sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Enfin, Monsieur le Président, je compte suivre votre exemple afin qu'ensemble nous tâchions concrètement de tracer une véritable voie vers le désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions et l'assure de l'empressement de ma délégation à coopérer avec lui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Le Chili a la parole.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaiterait consacrer quelques instants à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre talent, vos avis – dont vous en avez formulé plusieurs – et les documents que vous avez rédigés, mais plus particulièrement, pour votre détermination à relancer les travaux de fond de cette assemblée en une année qui devrait être décisive pour l'avenir de la Conférence. Comme l'Ambassadeur d'Égypte et futur Président de la Conférence l'a relevé, vous avez contribué à susciter le sens du devoir d'agir. Durant les séances plénières que nous avons tenues ces dernières semaines, la frustration croissante due au manque de progrès s'est de nouveau manifestée et des rappels ont été faits à maintes reprises quant aux progrès réalisés par d'autres mécanismes de limitation des armes, de désarmement et de non-prolifération. Ils sont bien connus et méritent d'être mentionnés ici.

Malheureusement, la Conférence n'a pas encore repris les négociations qui permettent de contribuer à l'élaboration de règles et d'instruments juridiques. Nous sommes tous conscients tant des efforts consentis et des propositions précises formulées pour surmonter cette situation que des messages que nous avons reçus au plus haut niveau invitant à reprendre cette tâche. Sans avoir à nommer les personnes concernées, il convient de souligner qu'elles ont toutes fait appel à la responsabilité collective, que nous impose l'action multilatérale, de créer des tribunes de dialogue et de négociation où nous pouvons

préserver les intérêts nationaux légitimes, ainsi que les intérêts généraux que nous partageons comme membres de la communauté internationale et que devraient exprimer les régimes internationaux qui sont un élément essentiel de tout système mondial.

Nous sommes parvenus à la fin de la présidence de l'Équateur avec un nouvel avertissement sur l'ampleur de notre inertie. Le document que vous avez établi, Monsieur le Président, soulève des questions qui devraient nous inciter à réfléchir sur le fonctionnement et le maintien de cet organe. Nous escomptons, non sans réalisme, que le résultat de nos discussions, ces prochaines semaines, nous aidera à parvenir à un compromis politique. Certaines idées persistent dans notre réflexion et notre analyse. Premièrement, il est manifeste que nous avons, dans un cas, pu parvenir à un consensus sur les divers aspects de la décision contenue dans le document CD/1864 ; nous n'avons toutefois pas été à même de l'appliquer. L'essentiel est de déterminer s'il est possible d'améliorer les conditions qui permettraient une adaptation de cette décision pour la rendre applicable.

D'aucuns considèrent le document CD/1864 comme une base qui demeure solide pour parvenir à un accord politique concret. On pourrait envisager d'adapter cette décision, renforçant ainsi le principe de négociation par étapes. Nous devons admettre que, durant notre mandat, au début de l'an passé, nous avons conçu la notion d'ambiguïté constructive, qui nous aiderait à préserver le rôle de négociation inhérent à notre mandat concernant tous les thèmes, sans exception ; cette voie plus accessible – une décision simplifiée – était une option qui ne nous a pas non plus permis d'emporter le consensus politique requis. Il serait judicieux de suivre d'autres voies et d'ainsi s'inspirer des consensus que nous avons obtenus sur d'autres accords, tels que la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, les questions fondamentales, qui ne cessent d'être invoquées, participent d'un équilibre de négociation et le traité interdisant la production de matières fissiles semble être examiné extérieurement comme une étape nécessaire pour engendrer un monde exempt d'armes nucléaires en conformité avec les principes énoncés dans le Traité sur la non-prolifération. Cette démarche ne remettrait pas en cause ni n'affaiblirait l'examen des autres points à l'ordre du jour.

Troisièmement, il apparait également qu'il serait probablement inutile d'évoquer des facteurs endogènes ou exogènes. Ces facteurs peuvent aider à améliorer toute analyse théorique, mais ne seront pas de nature à nous aider à résoudre des questions pratiques. Le recours préconisé au consensus dans des questions de procédure ne semble pas davantage nous être d'un grand secours. Nous avons surtout besoin, pour conclure un accord, d'une volonté politique soutenue. En bref, nous devons partir du principe que seuls les États peuvent changer cette situation et qu'il nous incombe d'agir.

Quatrièmement, à en juger par ce que nous avons entendu, il devient de plus en plus manifeste que nous devons répondre à la demande de l'Assemblée générale d'étudier toutes les options pour surmonter la situation actuelle. C'est là un message très nettement politique. Il est difficile d'analyser le contexte politique déterminant de la Conférence du désarmement sans examiner l'ensemble du mécanisme de désarmement et, pour ce faire, il convient de réfléchir à ce que de nombreuses délégations ont à maintes reprises exprimé ici concernant une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur des questions liées au désarmement. Cette démarche a également un caractère global.

Cinquièmement, la question de l'élargissement a également été soulevée et celle de la participation de la société civile devrait éventuellement être inclue dans cette démarche globale. Il nous faut un multilatéralisme effectif et des institutions internationales viables, non des structures qui maintiennent le statu quo, afin de protéger notre propre sécurité, nos intérêts et, plus généralement, ceux de l'humanité.

Nous avons modestement contribué au mécanisme du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. À l'instar du Représentant du Mexique, nous souhaitons réaffirmer la valeur du Traité de Tlatelolco qui est un engagement de notre région en faveur du désarmement nucléaire par l'établissement de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée.

C'est une importante étape dans l'évolution des régimes internationaux vers l'élimination des armes nucléaires. Nous persistons à penser que notre détermination à réaffirmer notre engagement politique pour la Conférence du désarmement devrait se concrétiser par le lancement des travaux de fond, qui lui permettrait d'exécuter son mandat. Sinon, nous devons décider collectivement d'une démarche propre à vaincre l'inertie. Les délibérations de ces dernières semaines, qui ont porté sur les préoccupations soulevées à la session de 2011 et à l'Assemblée générale, aideront assurément la présidence égyptienne et clarifieront des questions à ce tournant décisif.

Nous en appelons à maintenir cette Conférence et à œuvrer vers un accord politique qui nous permettra de négocier. Nous espérons que le Secrétaire général de la Conférence transmettra aujourd'hui un message qui nous aidera à poursuivre nos travaux de fond durant cette année cruciale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarce pour les paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence et pour sa déclaration. Le prochain intervenant sur ma liste est l'Ambassadrice Laura Kennedy des États-Unis.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, notre délégation a déjà prononcé deux déclarations officielles que je ne répéterai pas ici. Je souhaite simplement ajouter quelques observations, dont la première est que je m'associe aux autres intervenants qui ont fait valoir les services que vous avez fournis. Vous avez certainement créé la surprise. Vous avez, sans détour, présenté certaines options insatisfaisantes concernant l'avenir de cet organe ; j'ajouterai que nous attendons avec beaucoup d'intérêt de connaître les impressions porteuses de réflexions de notre distingué Secrétaire général. La question concernant cet organe mérite d'être examinée soigneusement et nous devrions poursuivre la discussion constructive sur le point que nous avons débattu.

À ce propos, je souhaite souligner une déclaration faite par M. Fasel, Ambassadeur de Suisse, où il a affirmé que l'adoption d'un programme de travail constituerait le meilleur effort de redynamisation et, dans ce contexte, j'offre par avance notre soutien à notre prochain Président dès qu'il reprendra cette tâche exigeante ; j'allais dire ce fardeau, mais je m'en tiendrai à tâche.

Je souhaitais également, à l'instar de mes collègues du Mexique et du Chili, invoquer le Traité de Tlatelolco, dont nous célébrons le quarante-cinquième anniversaire et rendre hommage à son élaboration. Cet instrument a littéralement ouvert une voie et je constate avec plaisir que nous avons chargé un haut fonctionnaire d'assister aux importantes réunions qui se tiennent à Mexico à cet effet.

J'approuve assurément la réflexion de notre collègue mexicaine sur l'importance, au même titre que ce traité, d'autres zones exemptes d'armes nucléaires qui sont autant d'étapes intermédiaires vers l'objectif que nous devons nous efforcer d'atteindre – un monde exempt d'armes nucléaires – que le Président des États-Unis a évoqué à diverses reprises. En matière de mesures, vous vous souviendrez qu'à notre sens le meilleur moyen d'atteindre cet objectif passerait par une série de mesures se renforçant mutuellement, dont la principale est le traitement nécessaire de la question des matières fissiles, point inscrit dans le dernier programme de travail que nous devons à notre très distingué collègue algérien.

Ainsi, j'espère véritablement que nous pouvons, non seulement nous consacrer de nouveau à l'élaboration d'un programme de travail, mais également aborder la question des matières fissiles, point inscrit au plan d'action de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce plan d'action, qui excluait trois membres de cet organe, représentait pour ainsi dire l'ensemble de l'organe et incluait le dessein d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en 2012, autre objectif figurant dans ce document auquel nous nous associons et que nous soutenons fermement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis pour les mots aimables qu'elle a adressés à la présidence ainsi que pour sa déclaration. Le prochain intervenant sur ma liste est M. Valencia Muñoz de Colombie.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation prenant pour la première fois la parole durant votre mandat qui s'achève cette semaine, nous souhaiterions vous féliciter pour vos travaux et vos efforts. Nous savons combien la fonction de président de la Conférence est difficile et, pour cette raison, nous louons le courage avec lequel vous avez pris l'initiative, au début de la session, de poursuivre le débat sur la situation de la Conférence et la voie à suivre.

Ma délégation préfère ne pas s'attarder sur des points déjà examinés par d'autres délégations concernant la situation actuelle de la Conférence. « Stagnation », « frustration », « lassitude », « année décisive » et « variantes » sont des termes qui résument les sentiments et les impressions que nos pays partagent au sujet de cet organe.

La présente déclaration a pour objet de présenter des observations sur les questions que vous nous avez posées dans votre document non officiel (CD/1929) et d'y répondre. Nous saisissons cette occasion pour rappeler quatre points particuliers. Premièrement, la Colombie maintient que l'une des options viables serait un programme de travail simplifié, tel que décrit dans le Règlement intérieur, prévoyant un plan d'activités qui nous permettrait de nous attacher à l'établissement de mandats de négociation et à la préparation et l'ouverture de ces négociations.

Deuxièmement, nous pouvons comprendre qu'il existe une divergence de vues sur la priorité à accorder aux thèmes, leur degré de maturité et la manière de les équilibrer, mais nous ne saurions admettre que pareille divergence paralyse cette assemblée. Ainsi, l'examen simultanément de deux questions dans les deux domaines qui semblent remplir les conditions de maturité suffisantes pourrait être une option : aller de l'avant avec le traité interdisant la production de matières fissiles et les garanties négatives de sécurité serait un exercice fort utile pour la session de 2012.

Troisièmement, ma délégation souhaiterait également souligner de nouveau les lacunes constatées dans nos méthodes de travail. La responsabilité liée aux progrès à accomplir à la Conférence du désarmement ne saurait incomber à une présidence tournante. Nous avons tous une obligation envers cette tribune. Nous renouvelons par conséquent l'appel que nous avons lancé l'an passé pour que nous – les États – agissions et participions davantage, que nous soutenions par des propositions collectives et concrètes les efforts accomplis par l'actuel Président pour adopter un programme de travail et entamer les travaux de fond. La Colombie est prête à coopérer à cette tâche.

Une dernière observation : nous reconnaissons, avec la présidence et diverses délégations, qu'il s'impose de réfléchir à la redynamisation de la Conférence. Cette démarche, entamée en 2010, a été suivie d'une évolution intéressante l'an dernier. L'introspection réalisée sous la présidence colombienne et les initiatives qui en ont découlé sont un bon exemple. Aux fins de cette redynamisation, il nous est apparu indispensable de prévoir l'élection d'un coordonnateur pour augmenter le nombre de membres.

Enfin, comme d'autres délégations l'ont affirmé et partant du principe que c'est notre aspiration commune, nous souhaiterions souligner que le but ultime qui nous unit est celui d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est là une obligation juridique, morale et politique commune à tous les États, non seulement au nom de la paix et la sécurité mondiales, mais également du développement économique et social de nos pays : il n'est pas utopique de penser que nous puissions envisager ce scénario. L'expérience dans la région d'Amérique latine, rappelée aujourd'hui par le Mexique, qui de loin dépassait les considérations politiques et de sécurité de l'époque, nous enseigne qu'avec une volonté politique – souplesse, créativité et pragmatisme – cet objectif peut être atteint ; dans le cas présent, il doit l'être.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Colombie pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence. D'autres délégations souhaiteraient-elles prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Pardonnez-moi, la délégation des Philippines, que je n'avais pas vue.

M. Domingo (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation philippine souhaiterait simplement exprimer sa satisfaction de vous voir tenir la barre de la Conférence et sa gratitude pour les efforts que vous avez déployés et nous faire ainsi avancer, ainsi qu'aux collègues qui ont également soutenu la nomination d'un coordonnateur pour la question d'une augmentation du nombre de membres.

Nous souhaitons annoncer brièvement que nous rappelons à tous notre invitation à participer à un séminaire qui se tient cet après-midi, intitulé « Éducation en matière de désarmement : redynamisation de l'ordre du jour international » et que coorganisent les missions permanentes des Philippines et de Costa Rica, l'École des études orientales et africaines de l'Université de Londres, le Centre d'études des relations internationales et diplomatiques et le Bureau international de la paix. Il aura lieu à 16 heures en salle XI.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant des Philippines. Permettez-moi de vérifier, auprès des participants, si une autre délégation souhaite prendre la parole. Il ne semble pas en être le cas. J'invite à présent le Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev.

M. Tokayev (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : En tant que Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, je saisis cette occasion, à la fin de la présidence fructueuse de l'Équateur, d'appeler votre attention sur les appels incessants du Secrétaire général à prendre des décisions importantes concernant l'avenir de la Conférence du désarmement. Le Secrétaire général a formulé son tout dernier appel en des termes particulièrement vigoureux et éloquents dans son message prononcé à l'ouverture de la session de cette année. Aujourd'hui, je souhaiterais présenter des suggestions concrètes en réponse à cet appel.

Près d'un mois s'est déjà écoulé depuis le début de la session de cette année. Pourtant, malgré la diligence du Président, il semble peu probable que la Conférence soit prête à combler les divergences entre ses membres pour entamer les négociations sur l'une des questions fondamentales de son ordre du jour.

Cette situation est très préoccupante. Le degré de frustration approche du seuil critique, tant ici même que dans l'ensemble des États Membres de l'Organisation. L'inaction persistante, à la Conférence, peut entraîner ailleurs une action, qui risque ainsi de faire franchir une étape importante et porter atteinte au bilan de la Conférence.

En raison de la déception générale, le nombre d'experts du désarmement parmi les délégations à Genève n'a cessé de se réduire au cours de ces dernières années.

Cette tendance est une preuve supplémentaire des vives inquiétudes des gouvernements quant à la pertinence de la Conférence dont elle affaiblit l'importance et l'efficacité.

Comment alors surmonter la situation actuelle ?

Je partage l'avis du Président selon lequel une nouvelle adaptation des propositions formulées ne nous fera guère progresser à ce stade. Quant à un éventuel programme de travail, il est apparu clairement, de nouveau, sous l'actuelle présidence, qu'un pays au moins ne peut accepter un programme de travail qui prévoit la moindre négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (TIPMF). Parallèlement, de nombreux autres pays ne sauraient envisager ce programme sans l'examen de ce même traité. Nous essayons de résoudre la quadrature du cercle. Aucune des propositions existantes, notamment le document CD/1864, ou une quelconque de ses variantes, ne peut emporter le consensus. Cela est, à mon sens, fort regrettable, dès lors qu'un mandat de négociation pour un TIPMF correspondrait aux priorités exprimées par la communauté internationale. Il constituerait également une autre étape majeure et logique sur la voie qui mène à un monde exempt d'armes nucléaires.

En l'absence d'accord sur un programme de travail contenant un mandat de négociation, nous devrions envisager de nouvelles options sur des questions qui nous permettent de trouver un terrain d'entente. Nous ne devrions pas sous-estimer la valeur tant pratique que politique de la réforme des procédures. Des mesures concrètes pour améliorer le fonctionnement de la Conférence peuvent avoir une portée politique en attestant la volonté collective des membres de définir une solution pour sortir de l'impasse et contribuer à renforcer la confiance.

Cela étant, permettez-moi d'énoncer brièvement des mesures concrètes à examiner. Ces suggestions complètent les propositions formulées dans mon document d'orientation diffusé en août 2011.

Premièrement, en ce qui concerne l'activité et la structure de la présidence, je vois une possibilité d'attribuer un rôle plus actif au mécanisme des six présidents.

Les présidents qui se succèdent pendant une année ont une excellente occasion d'apporter orientation et dynamisme à la Conférence, en reliant les différentes perspectives et en dégageant un terrain d'entente. Toutes propositions et initiatives collectives émanant des six présidents représenteraient un poids politique important.

Enfin, il conviendrait d'envisager une prolongation du mandat de président et de modifier la méthode de nomination. Comme il a été largement reconnu, un mois ne laisse pas au titulaire suffisamment de temps pour dialoguer avec les membres et diriger les travaux de la Conférence. Des présidences d'une plus longue durée, pourvues par roulement entre les groupes régionaux, contribueraient à surmonter les difficultés inhérentes à la rotation fréquente.

Deuxièmement, au sujet de la participation, la composition de la Conférence a évolué depuis sa création. Par le passé, de nouveaux membres se sont adjoints, sans nuire à la capacité de la Conférence de s'accorder sur des questions de fond. Une plus large participation rendrait la Conférence plus représentative et accroîtrait sa légitimité dans l'intérêt tant des membres que des non-membres. Certains membres, il est vrai, hésitent par crainte qu'un élargissement empêche d'avancer véritablement quand il faut tenir compte d'intérêts supplémentaires. Je les exhorte à revenir sur leur position au regard des avantages collectifs d'un élargissement qui est approuvé par consensus et respecte le principe d'une répartition régionale adéquate.

Troisièmement, au sujet du traitement d'autres questions, certains membres ont préconisé, dans l'intervalle, d'aborder des questions autres que les quatre questions

fondamentales. D'autres craignent que ce procédé détourne des principaux enjeux. On peut légitimement se demander si la Conférence ne devrait pas viser au minimum quelques résultats tangibles dans l'attente d'une convergence de vues sur les questions fondamentales. Le projet de programme de travail diffusé auparavant par le Président dans son document non officiel contenait ce type de proposition et une suggestion a été faite en ce sens, le 1er février, à la séance plénière, qui mérite d'être soigneusement examinée.

L'ordre du jour remonte à 1978 : le moment est venu de le réexaminer pour s'assurer qu'il correspond aux conditions internationales actuelles en matière de sécurité.

D'aucuns diront qu'en l'absence de négociations de fond, les tâches administratives sont au mieux futiles, voire contre-productives en détournant l'attention. À mon sens, toute réforme des procédures est une étape indispensable vers la mobilisation d'une volonté politique. Je soutiens par conséquent la suggestion de nommer trois coordonnateurs spéciaux chargés respectivement de l'ordre du jour, du Règlement intérieur et de la composition. Dans l'espoir que la Conférence finira par sortir de l'impasse, ne serait-il pas précisément temps de traiter réellement des questions qui n'ont été que trop différées ?

Quatrièmement, en matière de volonté politique, comme il a été souvent souligné dans cette salle, la stagnation traduit l'incapacité de concilier différentes priorités. Seule une volonté politique accrue peut la surmonter et nous devrions redoubler d'efforts directement à l'échelon politique. À cet effet, je me félicite de l'engagement des membres permanents du Conseil de sécurité à l'égard de la Conférence du désarmement et de leur action énergique pour trouver une issue. Leur coopération et leur coordination accrues ont donné un important élan politique et j'espère que ce type d'engagement se poursuivra.

J'ai été encouragé par l'intérêt manifeste pour une déclaration lors du prochain débat de haut niveau de la Conférence fin février-début mars. Nous devons tirer parti de ce témoignage d'engagement politique. La situation actuelle à la Conférence nécessite et mérite une attention à l'échelon des chefs d'État et de gouvernement. À mon sens, les plus hauts niveaux politiques doivent porter pleinement leur attention au désarmement et à la non-prolifération dans leurs rencontres bilatérales, leurs sommets et à la Conférence même. Dans cet esprit, une réunion extraordinaire de haut niveau visant à relancer la Conférence contribuerait à attirer davantage l'attention politique et mérite un examen complémentaire.

Les deux aspects – questions de procédures et politique – devraient être abordés parallèlement étant interdépendants et pouvant se renforcer mutuellement. À cet égard, je soutiens pleinement la recommandation formulée par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, auprès du Secrétaire général, de mettre éventuellement en place un groupe de personnalités éminentes chargées de rechercher des solutions novatrices pour sortir de l'impasse.

Nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'il s'impose de repenser l'ensemble du mécanisme de désarmement de l'ONU pour le rendre plus efficace. Ainsi, il n'est pas utopique, compte tenu de la situation tant à la Conférence du désarmement qu'à la Commission du désarmement de l'ONU, d'envisager leur fusion en un nouvel organe qui compterait une participation universelle et serait chargé des questions de désarmement au titre d'un mandat à la fois de délibération et de négociation. Toute démarche en ce sens ne peut être entreprise que sur la base du plus large accord possible.

En tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement, je suis foncièrement déterminé à la maintenir comme le seul organe multilatéral chargé de négociations en matière de désarmement. Ma détermination repose sur la conviction profonde que la Conférence du désarmement offre à la communauté internationale les meilleures possibilités de progresser notablement dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Toutefois, la gravité et les répercussions négatives à long terme de l'enlisement actuel ne peuvent, ni ne doivent, être sous-estimées.

Le soutien sans équivoque assuré à la Conférence par de nombreux membres est encourageant. Nous devons toutefois comprendre que nous ne pouvons maintenir ou, au demeurant, relancer cet organe unique simplement en réaffirmant des positions bien connues. Tout en nous employant à susciter une volonté politique qui devrait nous permettre un jour d'ouvrir des négociations sur les questions fondamentales actuelles, j'invite tous les membres à formuler des propositions concrètes – je souligne concrètes – sur la manière d'utiliser efficacement, dans l'intervalle, notre temps et nos ressources.

Dans un contexte d'austérité budgétaire, les États Membres doivent être assurés que toutes les ressources sont dépensées d'une manière efficace et judicieuse. Ce principe s'applique également à la Conférence du désarmement qui est financée par tous les États membres au moyen du budget ordinaire.

Comme il a été signalé à maintes reprises dans cette salle, l'impasse résulte de diverses priorités déterminées par différents intérêts nationaux en matière de sécurité. Ces intérêts, légitimes, doivent être reconnus. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son message à l'ouverture de la présente session, c'est durant les négociations que les intérêts nationaux en matière de sécurité peuvent être le plus efficacement défendus. J'invite tous les membres à préserver leurs intérêts nationaux dans ce domaine en renforçant les liens avec d'autres parties par voie de négociations.

J'ai constaté en outre qu'un certain nombre de membres de la Conférence n'ont pas encore pris position publiquement quant à son avenir. Tous ceux ici présents doivent s'exprimer et faire connaître leur point de vue.

Le temps qui reste pour produire des résultats tangibles durant la présente session se réduit rapidement. Un sixième de la session de 2012, voire une fraction plus grande du temps qui nous reste pour obtenir des résultats, s'est écoulé sans solution en vue.

Des débats importants se poursuivent à la Conférence. Franchise et réalisme s'imposent toutefois dans notre évaluation. De simples discussions ne suffisent plus à permettre à la Conférence de remplir son mandat en sa qualité de seul organe multilatéral permanent de négociations dans le monde. La situation actuelle a entraîné un déficit de crédibilité et de légitimité. L'avenir de la Conférence est en jeu.

N'oublions pas notre devoir envers les générations futures : un monde en paix. À l'égal du changement climatique, les armes nucléaires représentent une menace existentielle pour notre avenir collectif. Le désarmement et la non-prolifération sont absolument indispensables pour concrétiser notre perspective commune d'un monde meilleur pour tous.

C'est maintenant qu'il faut agir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas ; je vais donc donner lecture de ma déclaration finale.

Au début de cette année, l'Équateur a assumé la présidence de la Conférence du désarmement, en sachant que la tâche ne serait pas aisée et que ce noble organe traversait des moments difficiles, dus notamment à la remise en question de sa raison d'être et de son utilité par un monde qui réclame la paix et la stabilité, tout en étant déçu par l'absence de progrès accomplis en matière de désarmement. De nombreux États membres, dans cette salle, qui éprouvent une frustration, se sont demandé pourquoi les promesses d'un monde exempt d'armes nucléaires ne sont pas satisfaites, alors que plus de vingt ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre froide. Pour quelles raisons les organes établis à des fins

de désarmement n'ont-ils pas obtenu les résultats attendus, mais ont maintenu au contraire un statu quo que de nombreuses parties trouvent intolérable ?

C'est dans ce contexte que nous avons accédé à la présidence, dans la perspective d'un pays qui, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, n'a d'autre ordre du jour que celui du désarmement et de la paix mondiale et d'autre intérêt orientant notre action que celui de la survie de l'humanité.

S'il est vrai qu'un État peut légitimement invoquer sa sécurité nationale comme motif de ne pas négocier une convention ou un traité particulier sur le désarmement, il est également certain que la paix est un droit inaliénable de l'humanité et que nous devrions vouer tous nos efforts à la garantir.

Cela étant, nous avons entamé une série de consultations informelles qui ont associé chacun des membres ici présents, sans discrimination aucune – effort commun d'une petite délégation que guidaient des principes vigoureux et un profond engagement pour la paix et sa consolidation. Nous avons examiné tous les moyens de sortir la Conférence de l'impasse et d'entamer nos travaux de fond. Malheureusement, comme nous l'avons annoncé à la première séance plénière, il n'existe aucun accord qui permette d'aborder les points de l'ordre du jour de la Conférence.

Compte tenu de la situation délicate où se trouve la Conférence du désarmement, après une paralysie de près de quinze ans et en réponse à l'appel urgent de la communauté internationale qui demande d'agir, nous préconisons une période de réflexion. À cette fin, nous avons distribué le document de travail CD/1229 contenant une série de questions et de réflexions qui, selon nous, devraient inciter à un débat franc et honnête sur l'avenir de cet organe et les causes du blocage.

Un grand nombre d'États membres et d'observateurs ont participé à cet examen en présentant des idées nouvelles et en offrant d'importants apports. Nous établirons une synthèse de certains de ces apports qui, à notre sens, serviront indéniablement à orienter les travaux futurs de la Conférence et ceux de ses présidents durant cette année. Cette démarche de réflexion constitue en soi un certain progrès qui nous permettra de concilier nos divergences et de renouveler notre engagement en faveur du désarmement et de l'humanité.

D'une manière générale, la majorité des délégations ont manifesté des sentiments de frustration et d'impatience après plus de quinze ans de paralysie de la Conférence. Si d'aucuns ont affirmé l'importance de la Conférence du désarmement comme la seule assemblée en la matière, d'autres ont exprimé leur appui au programme de désarmement mais non à l'instrument établi pour faciliter le mécanisme. Ils ont également partagé le point de vue du Président selon lequel l'absence persistante de résultats de cet organe a contribué à affaiblir sa structure et sa crédibilité.

Certaines délégations ont demandé une période de réflexion de nature existentielle sur le blocage de la Conférence du désarmement, en particulier à ce tournant où nous risquons de ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en raison du manque de ressources et de la crise économique mondiale qui nous touche tous. En conséquence, le désarmement est devenu une question urgente et essentielle d'un point de vue moral et économique. D'autres délégations préfèrent s'interroger sur l'absence de progrès et le maintien du statu quo, qu'elles considèrent comme une position très confortable pour certains membres. De plus, quelques pays ont appuyé la possibilité de négocier les points de l'ordre du jour de la Conférence dans d'autres organes, qui font preuve d'une évolution et de progrès. Pour maintenir la Conférence du désarmement comme seul organe multilatéral dans ce domaine, il faut manifestement avancer à grands pas, combler les écarts et rechercher des variantes aux quatre questions fondamentales à l'ordre du jour, comme l'a proposé notre délégation au début des consultations avec les

membres de la Conférence. Notre obstination concernant les quatre questions qui n'ont obtenu aucun consensus ne nous rapprochera pas de la négociation et tel n'est pas notre but. La Conférence du désarmement ne peut se réaliser par un voyage dans le temps ou dans le vide, détachée de la réalité dans la fixité et l'immuabilité. Il est temps de saisir l'occasion. Il n'y a pas lieu de craindre le changement, mais le changement doit provenir de l'intérieur, de ceux qui sont rompus aux échecs et aux obstacles de ce mécanisme vétuste qui, pour survivre, nécessite des bouffées d'oxygène ainsi qu'une volonté collective de réforme.

Nous avons proposé, dans notre document de travail, la possibilité de réexaminer l'ensemble du mécanisme de désarmement. À cet effet, nous avons demandé s'il ne serait pas souhaitable que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soit tenue une fois pour toutes. De nombreuses délégations ont approuvé cette idée, faisant valoir que la Conférence du désarmement n'est pas la seule à se trouver enlisée, d'autres organes dans ce domaine étant également dans l'impasse. Certaines délégations se sont opposées à cette démarche, affirmant qu'il est inutile d'entreprendre une réforme aussi radicale. Commençons donc par une réforme interne comme il est suggéré dans notre document de travail. Il existe un intérêt commun à un grand nombre de délégations de progresser sur la question de l'augmentation du nombre de membres et de la participation de la société civile, ainsi que de la redynamisation de la Conférence du désarmement. Ces questions pourront être abordées ultérieurement par les présidents successifs de la Conférence.

Il existe un appui quasi unanime à la Conférence du désarmement et à la désignation d'un coordonnateur spécial à cet effet. La détermination et le travail assidu de certains observateurs méritent d'être mentionnés ; ils apporteront des idées nouvelles et l'enthousiasme des néophytes à relancer la Conférence.

Certaines délégations ont soutenu la proposition d'associer la société civile aux questions de désarmement et, en particulier, à la Conférence du désarmement. Ils ont établi des comparaisons avec le Traité sur la non-prolifération et la Première Commission de l'Assemblée générale, où la société civile joue un rôle important.

Quant au thème d'un traité interdisant la production de matières fissiles (TIPMF), abordé dans le document du Président CD/1229, les avis demeurent divisés et disparates, comme l'ont déclaré certains pays. Certaines délégations ont défendu le rôle central, à la Conférence du désarmement, de ce traité qui représente une étape logique et essentielle vers le désarmement nucléaire, mais d'autres ont soutenu la négociation d'un traité au titre d'un rééquilibrage, fondé sur le mandat Shannon, qui doit inclure les stocks. En outre, des délégations ont remis en question l'importance d'un TIPMF et réaffirmé que la priorité devait être accordée au désarmement nucléaire.

Dans le document de travail, nous invitons les délégations à réfléchir à la possibilité de mettre la Conférence du désarmement en attente. Les opinions ont divergé. De nombreuses délégations ont salué l'idée, d'autres ont souligné les conséquences qu'elle entraînerait, la considérant comme une mesure radicale et irréversible qui s'accompagnerait d'une réduction inévitable des ressources économiques allouées au désarmement et à ses structures de négociation.

Est-il justifiable, moralement, de continuer à investir des ressources dans une organisation dont le manque chronique de résultats l'a conduite à la paralysie où elle se trouve actuellement ? En tant que Représentant permanent de l'Équateur, je souhaiterais, dans cette dernière intervention en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement, transmettre le message d'un pays qui estime qu'aucun effort ne devrait être épargné pour garantir la paix et la sécurité de tous les habitants de la planète. Nous avons progressé durant ces quatre semaines où l'Équateur a assumé la présidence. Nous y sommes parvenus en recourant aux mécanismes de la diplomatie, de la négociation et de la

recherche de solutions consensuelles. Nous avons rempli notre engagement à révéler la profonde préoccupation et frustration de nombreux pays à la Conférence et en dehors. Cette frustration dépasse largement ces murs et compromet le multilatéralisme en général, la Conférence du désarmement n'étant pas le seul organe multilatéral qui se trouve paralysé ; les négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et les questions d'environnement, également, ont été victimes de ce mal, qui déstabilise les fondements du multilatéralisme et nous force à envisager un changement et une solution. Cette solution doit émaner de notre imagination collective : utopies et idéaux sont le ferment du changement, non de l'immobilité.

Je quitte la présidence de la Conférence du désarmement persuadé que ma délégation a cherché à progresser sur la voie de la paix et la sécurité et j'espère que les efforts des autres présidents permettront de reprendre nos travaux de fond dès que possible. Malgré les obstacles, je demeure optimiste face au regain de conscience de la réalité et des défis que doit relever la Conférence du désarmement. C'est cette nouvelle prise de conscience qui nous a incités au changement et à l'élaboration d'une solution durable. Aux futurs présidents de la Conférence, j'adresse mes meilleurs vœux pour que des vents plus favorables soufflent au moment d'assumer leur mandat et pour qu'ils persévèrent dans leurs tentatives de redynamiser la Conférence. Ils doivent, non pas se laisser gagner par la frustration et le mécontentement, mais aller de l'avant.

Enfin, je souhaiterais vous remercier tous pour l'amabilité et le respect que vous avez toujours témoignés envers ma délégation et vous assurer que nous continuerons, avec les présidents successifs de la session de 2012, de faire avancer la cause de l'humanité et de la paix. Je tiens à remercier également le secrétariat de la Conférence pour sa coopération et le féliciter de son professionnalisme, de même que le personnel des services de traduction et d'interprétation.

Pour terminer, je souhaite remercier mon équipe, en particulier la conseillère Verónica Aguilar, chargée de la coordination de ce thème.

La parole est au secrétariat.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence) (*parle en anglais*) : Un simple rappel de l'ouverture ce soir à 18 h 30 de l'exposition intitulée « Fashioning future history », qui marque le quatre-vingtième anniversaire de la Conférence mondiale du désarmement de 1932. Elle sera suivie d'une réception qui aura lieu près de la porte B.20.

Enfin, Monsieur le Président, je vous remercie pour les paroles aimables que vous venez d'adresser au secrétariat. Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous.

Le Président (*parle en espagnol*) : La prochaine séance de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 21 janvier 2012 à 10 heures, sous la présidence de l'Égypte.

La séance est levée à 11 h 35.